

Compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2014, sous la présidence du Maire Gérard KELLE,

Absents excusés : Michel THOMAS – Brigitte DEVANTAUX – Daniel MULLER

Pour info : Messieurs HISIGER Denis – HISIGER Stéphane – JACQUOT Jean-Pierre assistent en spectateurs à la réunion du conseil municipal.

Point 1 : PPA Bataville.

A la suite de la décision du conseil municipal du 10.12.2013, le Maire informe que la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) – réunie le 18.12.2013.- s'est également prononcée en faveur de l'adoption du périmètre de protection adapté (PPA) autour du bâtiment 23, de l'internat et de la cantine de Bataville.

Point 2 : PPM Château

Les membres du conseil acceptent le principe d'un P.P.M. (Périmètre de Protection Modifié) sur la commune de Réchicourt le Château.

Celui-ci sera discuté entre le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine de la Moselle et la Commune de Réchicourt le Château avant sa validation.

Point 3 : Ecoles : Organisation du temps scolaire à compter de septembre 2014.

Le projet d'organisation du temps scolaire a été transmis à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et se présente comme suit :

Horaires matin	Horaires Après-midi	Mercredi	Volume matin	Volume après-midi	Pause méridienne	Total jour	Volume merc	Volume jour	Volume semaine
8 h 25/ 11 h 25	13 h 25 15 h 45	8 h 25 11 h 05	3 h	2 h 20	2 h	5 h 20	2 h 40	5 h 20	24 h

Point 3/ A Ecoles / Divers.

- Les rideaux opaques installés dans la salle de classe de l'école primaire vont être nettoyés et réparés puis réinstaller à l'effet de donner un rendu correct et digne d'une salle de classe.
- Lecture de la lettre de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de Sarrebourg sud. Lettre explicative et proposition de résolution de crise à la suite des incidents qui se sont produits au niveau de l'école d'Avricourt (conflit/Parents/Enseignants).

Point 4 : repas des Anciens.

La commission mixte RECHICOURT/MOUSSEY s'est réunie le 23.01.2014 pour définir le tarif puis le menu du prochain repas des Anciens le 08.02.2014. A noter sur ce point que Madame HAMANT Karine et Monsieur MULLER Daniel, participants à ce repas, ont demandé à payer leur part contributive.

Lors de cette réunion du 23 janvier, les élus ont également abordé les travaux d'assainissement à réaliser à Bataville. Ceux-ci devraient débiter en 2016.

Divers.

Les conseillers prennent connaissance :

1. du courrier de Monsieur Denis HISIGER, reçu en mairie le 28.01.2014. Celui-ci tient à signaler aux membres du conseil municipal que ce n'est pas lui « qui roule à vive allure dans le chemin qui relie le Lotissement Saint-Blaise à la route de Foulcrey », contrairement à ce qui a été rapporté en séance de conseil du 01.10.2013.

2. du courrier de l'EARL du Pays des Etangs, représenté par HISIGER Stéphane et HEINTZ Laetitia. Le conseil ne revient pas sur sa décision du 10.12.2013 par lequel il décide que le terrain communal cadastré section 8 n° 176 ne sera pas loué ni vendu à l'EARL DU PAYS DES ETANGS.
3. Réponse aux questions posées par Jacqueline KELNER.
 - l'armoire de rangement « sono » pour la salle des fêtes est fabriquée gratuitement par André HECKMANN (travaux en cours)
 - un marquage au sol devant la salle des fêtes sera réalisé pour indiquer l'interdiction d'y stationner
4. A propos du bois communal stocké près de la station d'épuration, il est clair qu'il ne sera pas vendu mais plutôt donné à une personne en difficulté sur le village (peut être Guy ERMANN)
5. Les conteneurs destinés à récupérer les « Linge, Textiles, chaussures » sont installés rue des Trois Chênes (près du bac à verre) et près de l'abri bus.

En fin de réunion, Monsieur Stéphane HISIGER intervient pour exprimer son mécontentement suite à la décision du conseil du 10.12.2013 (point « divers 2 »). Il insiste fortement pour que les conseillers municipaux revoient leur délibération du 10.12. et qu'ils se positionnent en sa faveur pour l'attribution du terrain section 8 n°176. Les conseillers ne reviennent pas sur leur décision.

Fin des débats à 22 heures.

Le Maire,

Ampliation aux conseillers le 01.02.2014.